

L'essor des économies nationales et notamment la mondialisation ont fait que le nombre de transactions commerciales, non seulement entre les Etats, mais aussi et surtout entre les personnes physiques et morales tend à se multiplier d'une manière exponentielle.

Ces transactions se faisant souvent à coup de centaines de millions, voire de milliards, le paiement en espèces s'est avéré archaïque lent, lourd et non sécurisé, d'autres moyens de paiement sont de ce fait apparus au fur et à mesure de la multiplication des transactions commerciales.

Parmi ces moyens, nous retrouvons le chèque, qualifié de très moderne et qui est à ce jour plus que les autres nouveaux moyens de paiement.

Toutefois et malgré tous les avantages qu'il présente, son utilisation reste trop faible dans les pays dits en voie de développement dont l'Algérie.

Les raisons en sont nombreuses dont celle de se voir remettre d'un client un chèque sans provision ou insuffisamment provisionné tant le dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de ce type de chèque est plein de failles et permet aux fraudeurs d'échapper aux sanctions.

Cet état de fait est confirmé en Algérie par le nombre très important d'émission de chèques sans provision ou insuffisamment provisionnés et dont les émetteurs sont rarement ou faiblement sanctionnés.

C'est là une des raisons fondamentales, à côté d'autres non moins importantes, qui font que l'utilisation du chèque dans notre pays reste à ce jour très faible.

Nous avons donc estimé que choisir, comme thème de notre mémoire, la promotion de l'utilisation du chèque en Algérie nous permettra, après avoir défini ce qu'est le chèque, d'examiner le dispositif de la Banque d'Algérie de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision et par là de tenter d'apporter des propositions à même de promouvoir l'utilisation du chèque en toute sécurité.

1 problématique :

Partant de ce que nous avons ci-dessus développé, notre mémoire aura pour objectif de répondre à la question suivant :

Quel est l'impact des faiblesses du dispositif réglementaire de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision sur l'utilisation du chèque en Algérie ?

Par problématique nous entendons l'analyse des questions ci-après et qui constituent les préoccupations maitresses de notre mémoire :

- Quelle est la place du chèque parmi les moyens de paiement ?
- Quels sont les facteurs faisant obstacle à l'utilisation du chèque ?
- Le rôle de la centrale des impayés dans la promotion de l'utilisation du chèque ?
- Quelle sont les insuffisances dont souffrent le dispositif réglementaire de la Banque d'Algérie ?
- Comment rendre le dispositif de la Banque d'Algérie plus performant ?

A travers notre étude, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations en proposant les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La Banque d'Algérie arrive à cerner l'obstacle de l'émission de chèques sans provision et sa promotion dépend d'autres variables.

Hypothèse 2 : Le dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision n'est pas en mesure de détecter les défailnants qui tout au contraire maîtrise ce dispositif.

Hypothèse 3 : Les faiblesses du dispositif freinent l'utilisation du chèque en Algérie.

2 Importance du thème et objective de l'étude :

L'intérêt de notre thème s'est porté sur l'avenir du chèque dont les autres moyens électroniques en dépendent.

Selon nous, la promotion de l'utilisation du chèque permettra de coincer les émetteurs des chèques sans provision ou du moins d'en réduire le nombre.

Notre étude examinera la réalité des chèques sans provision et les imperfections de la réglementation qui régit ce phénomène et nous permettra d'apporter des propositions à même de promouvoir l'utilisation du chèque.

Notre mémoire s'inscrit donc dans la logique des initiatives prises dans le cadre de l'analyse de l'état actuel du dispositif réglementaire de prévention et de lutte contre l'émission de chèque sans provision.

3 Méthodologie :

Pour répondre à notre problématique et vérifier nos hypothèses, nous avons opté pour la méthode descriptive et analytique.

La démarche descriptive a pour objet la description des moyens de paiement et l'étude de la réalité du chèque en Algérie, les cas d'émission de chèque sans provision ainsi que le dispositif de la Banque d'Algérie.

La démarche analytique a pour objet d'utiliser les données sur les émissions des chèques sans provision en Algérie comme outil d'analyse pour prévoir l'avenir des impayés en Algérie.

4 Etudes antécédentes :

En 2012, une étude, semblable à la nôtre, a été faite par un étudiant de l'Ecole Supérieure de Banque en vue de l'obtention du Brevet Supérieur Bancaire

Cette étude a examiné les améliorations du dispositif réglementaire de la Banque d'Algérie à travers la réforme de la Centrale Des Impayés et la mise en place d'un nouveau dispositif de 2011 remédiant celui de 2008.

Notre étude, quant à elle, examinera un autre côté du phénomène du chèque sans provision ; nous tenterons, à travers elle, de répertorier les insuffisances du dispositif de 2011 en comparant les dispositions de ce dernier avec des cas d'émission de chèque sans provision qui ont eu lieu en Algérie et ce en utilisant une méthode économétrique, nous mesurerons alors l'impact de ces insuffisances sur les impayés ainsi que l'utilisation des chèques, enfin nous proposerons des solutions pour aller vers l'avant, vers un futur où le chèque aura la place qui doit être la sienne.

De nos diverses investigations et entretiens avec les professionnels du chèque, nous avons estimé diviser notre mémoire en trois chapitres :

- Le premier chapitre sera consacré aux généralités sur les moyens de paiement et la place du chèque parmi ces derniers.

Ce chapitre, compte tenu de son importance, sera divisé en trois (3) sections dont la première sera destinée à la genèse des moyens de paiement, la deuxième à l'examen des

deux catégories de moyens de paiement et la troisième à la place du chèque parmi ces moyens.

- Le deuxième chapitre portera sur la réalité de l'utilisation du chèque en Algérie et les obstacles liés à son utilisation.
- Dans le troisième chapitre, nous présenterons, en premier lieu notre organisme d'accueil qu'est la Banque d'Algérie, en second lieu nous traiterons les chèques impayés et le dispositif réglementaire du chèque et en troisième lieu nous ferons des propositions du nombre d'incidents de l'année 2016 tout en donnant la méthode de prévision utilisée ainsi que les recommandations faites pour la mise à jour du dispositif réglementaire.